

2 juillet 2019

Procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

105-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

106-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai et de l'assemblée régulière du 3 juin 2019 soient adoptés.

SITUATION FINANCIÈRE AU 22 JUIN 2019

épargne courant	630 858.01
épargne à terme régulier	81 480.96
avantage entreprise	385 721.61
TOTAL	1 098 060.58

CAISSE RECETTES AU 30 JUIN 2019

TOTAL DES RECETTES	59 994.11
---------------------------	------------------

2 juillet 2019

107-19
LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 115 975.49\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	96 371.02\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 604.47\$</u>
	115 975.49\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT PAR M. DANIEL LACHAINE

M. Daniel Lachaine du 12^{ième} rang sud demande une modification du règlement d'urbanisme concernant la superficie accessoire hors du périmètre d'urbanisation.

La demande de modification n'est pas acceptée.

108-19
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241-02 (USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À L'HABITATION OU SUR LE TERRAIN DE L'HABITATION)

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Collard qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 afin de permettre dans les zones à prédominance agricole, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a adopté, le 11 juin 2002, le règlement de zonage numéro 241-02 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans les zones à dominance agricole, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par _____ lors d'une séance du conseil tenue le _____ 2019 ;

En conséquence, il est proposé par _____ et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro ____-19 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Conditions à l'exercice de certains usages complémentaires dans un bâtiment accessoire à l'habitation ou sur le terrain de l'habitation

Le paragraphe c) de l'article 16.2.3.1 du règlement de zonage numéro 242-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est modifié par le remplacement des mots « d'un service d'entrepreneur ou de transport » par les mots « des services d'entrepreneurs, de transport ou de mécanique agricole ».

L'article 16.2.3.1 du règlement de zonage numéro 242-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est aussi modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe j), d'un paragraphe se lisant comme suit :

k) dans le cas d'un usage de services de mécanique agricole, le bâtiment accessoire dans lequel s'exerce l'usage complémentaire doit être situé à au moins 75 mètres de toute habitation voisine.

Article 4 Usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation ou sur le terrain de l'habitation

L'article 16.2.3.2 du règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe j), d'un paragraphe se lisant comme suit :

k) dans les zones à dominance agricole (préfixe 500) seulement, les services de mécanique agricole. Malgré le paragraphe a) de l'article 16.2.3.1, cet usage peut occuper une superficie au sol maximale de 450 mètres carrés.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-NAZAIRE D'ACTON, LE _____
2019.**

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Avis de motion donné le : _____
Premier projet de règlement adopté le : _____
Projet de règlement transmis à la MRC le : _____
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : _____
Assemblée publique tenue le : _____
Second projet de règlement adopté le : _____
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : _____
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: Les articles 3 et 4 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

109-19

RÉSOLUTION POUR NOTRE ASSUREUR AFIN D'ENLEVER
L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LE CHALET DE
SKI DE FOND

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton demande à son assureur d'enlever la protection pour un chalet sur la piste de ski de fond situé au 13^{ième} rang considérant qu'il n'y a plus de piste de ski de fond.

110-19

ADOPTION DU RAPPORT ET DÉTERMINATION DES
CONDITIONS POUR LE PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE
FERME GMS BENOIT INC.(165.4.9, LAU)

Ajournement de l'assemblée proposé par la conseillère Sylvie Fafard à 20h22.

Reprise de l'assemblée proposée par la conseillère Sylvie Fafard à 20h30.

CONSIDERANT QUE Ferme GMS Benoit inc. a déposé une demande de permis en vue d'un projet d'élevage porcin d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le lot 4 518 790 du cadastre du Québec ;

CONSIDERANT QUE la demande était recevable eu égard à la réglementation municipale;

CONSIDERANT QUE les articles de la L.A.U. exigeaient la tenue d'une consultation publique préalablement à la délivrance du permis requis ;

CONSIDERANT QUE LA Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a demandé à la MRC d'Acton, par sa résolution numéro 83-19 en date du 6 mai 2019, de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la loi ;

CONSIDERANT QUE la consultation publique a été tenue par la MRC d'Acton en date du 23 mai 2019, tel que prévu par l'article 165.4.11 LAU;

CONSIDERANT QUE la MRC d'Acton a adopté, en date du 12 juin 2019, le rapport de la consultation publique tenue à cet effet;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton doit, à la première séance ordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

CONSIDERANT QUE ce conseil a procédé à une analyse exhaustive du projet et des différents commentaires émis au cours de cette consultation publique;

CONSIDERANT QUE ce conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation ;

CONSIDERANT QUE pour assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages, il y a lieu d'imposer une condition additionnelle pour l'implantation de ce bâtiment ;

À ces causes, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers:

ARTICLE 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton exige une condition additionnelle pour la délivrance du permis requis par Ferme GMS Benoit Inc. en vue d'un projet destiné à l'élevage porcin sur le lot 4 518 790 du cadastre du Québec.

La condition additionnelle exigée par le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton est que soit couvert en tout temps tout ouvrage de stockage de lisier de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à ce stockage, c'est-à-dire qu'un matelas de paille flottant soit installé sur chacune des fosses situées sur les lots numéros 4 518 790 et 1 958 238 du cadastre du Québec, référence à l'article 15.4 du Règlement du contrôle intérimaire de la MRC d'Acton numéro 2008-02.

ARTICLE 3

Que copie du rapport de consultation adopté par la MRC d'Acton, accompagné d'une copie vidimée de la présente résolution et d'un avis qui fait état de son droit de demander la conciliation conformément à l'article 106.4.14, soient transmis à la Ferme GMS Benoit inc. et qu'il soit également disposé de ces documents conformément à la loi.

111-19

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 15^{IÈME} TOURNOI DE GOLF INTER-PAROISSES POUR LA FABRIQUE

Le tournoi de golf inter-paroisses de Saint-Nazaire d'Acton, Saint-Théodore d'Acton, Saint-André et Acton Vale aura lieu le 24 juillet prochain, différents forfaits et publicité sont disponibles.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde une commandite de 100\$ pour appuyer l'évènement.

112-19

DEMANDE DE LA TROUPE DE SCOUT DE BELOEIL POUR TRAVERSER NOTRE MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est d'accord que la troupe scout 1^{ere} des patriotes de Beloeil traverse notre municipalité avec leur troupe en camp de marche les 7 et 8 août prochains. Ils sont un groupe d'environ 13 personnes et ils assurent leur sécurité.

Il leur a été mentionné de demander l'autorisation au Ministère des Transports considérant qu'ils circuleront sur des routes qui sont à leur entretien.

113-19

ASPHALTE 12^{IÈME} RANG SUD

Le conseil municipal est en attente d'une décision de la municipalité de Wickham concernant une proposition d'entente tel que décrit dans leur résolution 2019-06-272 du 3 juin dernier.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une rencontre soit organisée avec des représentants de la municipalité de Wickham et selon les décisions qui seront prises, Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à procéder à des soumissions afin d'exécuter des travaux dans le 12^{ième} rang sud.

114-19

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE POUR LA SAISON
2019 DE MOTO CLUB DRUMMOND INC.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le renouvellement des droits de passage tel que décrit dans la lettre du 1^{er} mai dernier de Moto Club Drummond inc.

115-19

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN
ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON DE L'ANNÉE
2018

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton contenues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton adopte le rapport annuel d'activité 2018 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

*Les conseillers Jean Collard et Roger Collard se retirent de
l'assemblée à 20h56.*

116-19

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE MME HEIDI VINCENT

La conseillère Vicky Lauzier donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage, tel que demandé par Mme Heidi Vincent, sera adopté.

Le conseil municipal demande et recommande que les promoteurs de ce projet organisent une réunion publique à l'école de Saint-Nazaire d'Acton durant les mois de juillet ou d'août, afin d'informer les citoyens sur leur projet qui demande une modification de règlement de zonage.

*Les conseillers Jean Collard et Roger Collard reprennent leur
siège à 21h05.*

117-19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE 2019-2020

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale projet particulier d'amélioration par circonscription électorale :

- 1) rapiéçage mécanisé dans le 12^{ième} rang sud
- 2) couche d'usure dans le 12^{ième} rang sud
- 3) rechargement de gravier dans les routes Forcier et Seyer
- 4) couche d'usure dans le 12^{ième} rang nord
- 5) réparation d'un ponceau chemin Saint-Hyacinthe
- 6) couche d'usure dans le 10^{ième} rang est.

RAPPORTS

- Sylvie Fafard : avancement du dossier de réparation des jeux du parc-école.

ENTRETIEN DES CAMIONS

Le camion Inter sera traité à l'huile pour une meilleure protection de la carrosserie et une vérification sera effectuée aussi sur le camion et l'équipement.

Des soumissions seront demandées pour sabler et repeindre le châssis du camion Freightliner.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- - Courriel du Ministère des Transports ayant pour objet l'intersection des rangs Brodeur et Upton ;
- résultat de la subvention Fonds « En Montérégie, on bouge ! » Printemps 2019 ;
- invitation de la SADC à leur conférence de presse du 25 juillet 2019 concernant les fermes participantes à la 17^e édition de l'événement portes ouvertes et présentation des nouveautés 2019 ;
- rappel du passage du Défi des Demois'ailles ;
- lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;
- magazine Scribe mai 2019, volume 33, numéro 2 ;
- G+ Municipal 2019, bulletin no 6 ;
- offre de formation de Paradis, Lemieux, Francis, avocats, concernant la gestion contractuelle ;
- avis public concernant une demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le territoire de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;

- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec concernant le dossier 424422 ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec concernant le dossier 424155 ;
- avis de mise en candidature de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet l'élection au conseil d'administration de la FQM ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec concernant le dossier 424153 ;
- communiqué concernant une recherche de photos pour le 125^e de la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton ;
- lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec ayant pour objet les compensations tenant lieu de taxes ;
- lettre de la Caisse de la Seigneurie de Ramezay concernant la ristourne ;
- courriel de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe ayant pour objet la modification des horaires quotidiens du transport pour 2019-2020 ;
- lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ayant pour objet la modification au calcul de la part de la ristourne 2018 de la MMQ ;
- lettre de la MMQ ayant pour objet l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ;
- nouveau programme de la Société d'Habitation du Québec pour les petits établissements et l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- formation web concernant la vérification municipale.

VARIA

Suivi sur le camp de jour 2019.

Remplacement d'un employé suite à une démission d'un moniteur.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

118 -19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 45.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière